

Le présent communiqué sur les résultats de Great-West Lifeco Inc. devrait être lu parallèlement au rapport de gestion et aux états financiers consolidés de la compagnie pour la période close le 31 mars 2023, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board, sauf indication contraire. Ces rapports se trouvent sur le site greatwestlifeco.com/fr à la rubrique Rapports financiers. Des renseignements supplémentaires sur Great-West Lifeco sont accessibles sur le site sedar.com. Les lecteurs sont priés de se reporter aux paragraphes de mise en garde à l'égard des déclarations prospectives et des mesures financières et ratios non conformes aux PCGR à la fin du présent communiqué. Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Great-West Lifeco annonce ses résultats pour le premier trimestre de 2023 et améliore sa présentation de l'information conformément à la transition à IFRS 17

- Le bénéfice fondamental¹ par action s'est chiffré à 0,87 \$, ou 808 M\$, en hausse de 14 %, ou 96 M\$, par rapport à l'exercice précédent.
- Le bénéfice net par action s'est chiffré à 0,64 \$, ou 595 M\$, comparativement à 1 334 M\$ il y a un an.
- La compagnie a présenté trois facteurs de valeur pour décrire ses activités : Solutions en milieu de travail, Gestion du patrimoine et des actifs et Assurance et solutions de gestion des risques.

Winnipeg, le 9 mai 2023. – Great-West Lifeco Inc. (Lifeco ou la compagnie) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le premier trimestre de 2023, ainsi que la mise en œuvre réussie d'IFRS 17.

« Nos solides résultats témoignent du succès de nos programmes d'intégration aux États-Unis et de l'attention soutenue que nous portons à la réalisation d'un rendement constant dans chacune de nos activités principales », a déclaré Paul Mahon, président et chef de la direction de Great-West Lifeco. « Grâce aux acquisitions stratégiques réalisées aux États-Unis et à l'acquisition d'IPC au Canada, nous positionnons notre portefeuille de manière à offrir une valeur accrue aux clients, aux conseillers et aux actionnaires. »

« La mise en œuvre d'IFRS 17 marque l'aboutissement d'une initiative pluriannuelle à l'échelle de l'entreprise. En vertu de cette nouvelle norme d'information, nous constatons une forte croissance du bénéfice fondamental, ainsi qu'une hausse prévue de la volatilité du bénéfice net », a affirmé Garry MacNicholas, vice-président exécutif et chef des services financiers de Great-West Lifeco. « Cette volatilité s'explique par la dissociation de l'évaluation de l'actif et du passif et les décisions prises à l'égard des méthodes comptables dans le but de maintenir la stabilité du capital réglementaire (TSAV). »

Principaux points saillants financiers

Détenteurs d'actions ordinaires	Bénéfice fondamental ¹		Bénéfice net	
	T1 2023	T1 2022	T1 2023	T1 2022
Bénéfice par secteur¹				
Exploitation canadienne	278 \$	224 \$	233 \$	443 \$
Exploitation américaine	200	144	151	112
Exploitation européenne	178	176	40	544
Solutions de gestion du capital et des risques	157	171	184	234
Exploitation générale de Lifeco	(5)	(3)	(13)	1
Total du bénéfice¹	808 \$	712 \$	595 \$	1 334 \$
Bénéfice par action²	0,87 \$	0,76 \$	0,64 \$	1,43 \$
Rendement des capitaux propres^{2,3}	15,8 %		13,4 %	

¹ Le bénéfice fondamental est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

² Le bénéfice fondamental par action et le rendement des capitaux propres fondamental sont des ratios non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

³ Le rendement des capitaux propres fondamental et le rendement des capitaux propres sont calculés à l'aide du bénéfice et des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires applicables pour les quatre derniers trimestres.

Le bénéfice fondamental par action ordinaire s'est établi à 0,87 \$ pour le premier trimestre de 2023, en hausse de 14 % par rapport à 0,76 \$ il y a un an. Cette augmentation est principalement attribuable au bénéfice fondamental lié à Prudential de 69 M\$ (51 M\$ US), à la hausse de l'apport des placements et aux synergies réalisées découlant de l'acquisition de MassMutual, ainsi qu'aux résultats plus favorables au chapitre de l'assurance invalidité de longue durée collective au sein de l'exploitation canadienne. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par la baisse des honoraires au sein de l'exploitation américaine, ainsi que par les résultats défavorables au chapitre de la mortalité au sein des exploitations canadienne et européenne et du secteur Solutions de gestion du capital et des risques. En vertu de la norme d'information IFRS 17, l'incidence positive des gains au chapitre de la longévité est principalement présentée dans la marge sur services contractuels, et elle ne contrebalance plus immédiatement l'incidence défavorable de la mortalité dans le résultat pendant la période.

Le bénéfice net par action présenté s'est chiffré à 0,64 \$ pour le premier trimestre de 2023, comparativement à 1,43 \$ il y a un an, ce qui est principalement attribuable aux résultats défavorables des actifs qui ne sont pas à revenu fixe et à la diminution des taux d'intérêt sans risque au cours du trimestre, alors que les apports avaient été positifs au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison de la hausse des taux d'intérêt.

Au premier trimestre de 2023, le rendement des capitaux propres s'est établi à 13,4 % selon le bénéfice net et à 15,8 % selon le bénéfice fondamental.

Faits saillants

Nouveaux facteurs de valeur et présentation de l'information améliorée

- La compagnie a présenté trois facteurs de valeur pour décrire ses activités : Solutions en milieu de travail, Gestion du patrimoine et des actifs et Assurance et solutions de gestion des risques. Ces facteurs de valeur reflètent la stratégie d'affaires de la compagnie et ils clarifient et rendent plus transparente la manière dont la compagnie crée de la valeur pour les actionnaires et fait croître l'entreprise.

Acquisition stratégique visant à établir la meilleure plateforme pour les conseillers indépendants au Canada

- Après le premier trimestre de 2023, soit le 3 avril 2023, la Canada Vie a annoncé une entente visant l'acquisition d'Investment Planning Counsel Inc. (IPC), une entreprise de gestion du patrimoine indépendante de premier plan, auprès de la Société financière IGM Inc. (IGM). Cette acquisition permet d'accélérer notre stratégie visant à établir la meilleure plateforme pour les conseillers indépendants au Canada. Grâce à cette acquisition, la Canada Vie sera l'un des plus importants fournisseurs de services de gestion du patrimoine non bancaires au Canada.

Empower lance l'unité Gestion du patrimoine des particuliers – Empower

- Empower a lancé l'unité Gestion du patrimoine des particuliers – Empower, qui met l'accent sur la gestion du patrimoine de détail. Empower s'efforce de simplifier la gestion de l'argent et de la rendre plus transparente et accessible en regroupant tous les avoirs et toutes les dettes d'un client dans un tableau de bord exhaustif dont il peut se servir, avec son conseiller, pour prendre le contrôle de son patrimoine.

Irish Life lance Unio, une nouvelle société indépendante de services-conseils en gestion du patrimoine

- Irish Life a regroupé ses marques irlandaises nouvellement acquises, soit Invesco, Acumen et APT, sous la bannière d'une seule société de gestion du patrimoine : Unio Financial Services Ltd. La nouvelle société fournira des conseils d'expert pour des milliers de particuliers qui ne reçoivent actuellement pas assez de conseils, ou qui n'en reçoivent pas du tout, sur la façon de gérer efficacement leur patrimoine. Grâce à une plateforme numérique dominante sur le marché, Unio fournira des conseils et des solutions de placement personnalisés à une clientèle croissante qui obtient des services insuffisants.

Réussite de la transition à IFRS 17

- La compagnie a adopté et mis en œuvre avec succès IFRS 17 et IFRS 9, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023. Cette étape importante marque l'aboutissement d'une initiative pluriannuelle à l'échelle de l'entreprise. Le nouveau régime de présentation de l'information permet une meilleure visibilité des importants facteurs économiques sous-jacents et de la diversification du portefeuille de Lifeco au moyen d'une présentation de l'information et de mesures améliorées. La transition aux nouvelles normes n'a pas d'incidence significative sur la compagnie. La modification comptable n'a pas d'incidence sur les facteurs économiques sous-jacents des activités de la compagnie, et elle ne change pas la stratégie d'affaires de la compagnie.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION SECTORIELS

Aux fins de la présentation de l'information, les résultats d'exploitation consolidés de Lifeco sont regroupés en cinq secteurs à présenter, soit l'exploitation canadienne, l'exploitation américaine, l'exploitation européenne, le secteur Solutions de gestion du capital et des risques et l'exploitation générale de Lifeco, lesquels reflètent la structure de gestion et la structure interne de la compagnie. Pour obtenir de plus amples informations, se reporter au rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le premier trimestre de 2023.

EXPLOITATION CANADIENNE

- **Bénéfice fondamental de 278 M\$ et bénéfice net de 233 M\$ pour l'exploitation canadienne au premier trimestre** – Le bénéfice fondamental s'est établi à 278 M\$, soit une augmentation de 54 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent qui s'explique principalement par les résultats plus favorables au chapitre de la morbidité à l'égard des produits collectifs d'invalidité de longue durée, par les mesures prises à l'égard de la fixation des prix dans l'unité Produits collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et par la hausse du bénéfice relatif au surplus, facteurs partiellement contrebalancés par les résultats défavorables au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance individuelle.
- Les éléments exclus du bénéfice fondamental ont représenté un montant négatif de 45 M\$, comparativement à un montant positif de 219 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les pertes liées à l'expérience sur le marché se sont établies à 43 M\$ au cours du premier trimestre de 2023 en raison des taux d'intérêt à la baisse, comparativement à des profits de 226 M\$ enregistrés pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent en raison des taux d'intérêt à la hausse.

EXPLOITATION AMÉRICAINE

- **Bénéfice fondamental de 186 M\$ US (251 M\$) et bénéfice net de 150 M\$ US (202 M\$) pour Empower au premier trimestre** – Empower a affiché un bénéfice fondamental de 186 M\$ US (251 M\$) pour le premier trimestre de 2023, en hausse de 67 M\$ US, soit 56 %, par rapport au premier trimestre de 2022. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 51 M\$ US liée à l'acquisition de Prudential, ainsi que par la hausse de l'apport des placements et les synergies réalisées en raison de l'acquisition de MassMutual. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par la baisse des honoraires provoquée par le déclin des marchés boursiers, en moyenne.
- Les éléments exclus du bénéfice fondamental ont représenté un montant négatif de 36 M\$ US (49 M\$), comparativement à un montant négatif de 26 M\$ US (33 M\$) pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des coûts d'intégration liés à l'acquisition de Prudential, contrebalancée en partie par la non-récurrence des coûts d'intégration liés à l'acquisition de Personal Capital engagés au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent.
- **Perte fondamentale de 20 M\$ US (27 M\$) et perte nette de 21 M\$ US (29 M\$) pour l'unité Gestion d'actifs au premier trimestre** – La perte fondamentale de l'unité Gestion d'actifs s'est chiffrée à 20 M\$ US (27 M\$) pour le premier trimestre de 2023, comparativement à une perte fondamentale de 1 M\$ US (2 M\$) pour le premier trimestre de 2022, principalement en raison de la baisse des honoraires découlant des autres actifs gérés, partiellement contrebalancée par la hausse des produits nets tirés des placements et par la diminution des charges découlant des volumes.
- Les éléments exclus du bénéfice fondamental, qui se sont chiffrés à un montant négatif de 1 M\$ US (2 M\$), sont comparables à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

EXPLOITATION EUROPÉENNE

- **Bénéfice fondamental de 178 M\$ et bénéfice net de 40 M\$ pour l'exploitation européenne au premier trimestre** – Le bénéfice fondamental a augmenté de 2 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour se chiffrer à 178 M\$, ce qui s'explique principalement par les résultats favorables au chapitre de l'assurance et des rentes au Royaume-Uni découlant d'un profit lié à un règlement favorable en matière de réassurance, ainsi que par l'incidence favorable des modifications de certaines estimations liées à l'impôt. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par l'augmentation des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard des sinistres en Irlande.

- Les éléments exclus du bénéfice fondamental pour le premier trimestre de 2023 ont représenté un montant négatif de 138 M\$, comparativement à un montant positif de 368 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable aux rendements négatifs des actifs qui ne sont pas à revenu fixe et à la baisse des taux d'intérêt sans risque au cours du trimestre, comparativement à des apports positifs découlant des actifs qui ne sont pas à revenu fixe et à une hausse des taux d'intérêt au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

SOLUTIONS DE GESTION DU CAPITAL ET DES RISQUES

- **Bénéfice fondamental de 157 M\$ et bénéfice net de 184 M\$ pour le secteur Solutions de gestion du capital et des risques au premier trimestre** – Le bénéfice fondamental a diminué de 14 M\$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour se chiffrer à 157 M\$, ce qui s'explique principalement par les résultats défavorables au chapitre de la mortalité à l'égard des activités d'assurance vie aux États-Unis. La diminution a été partiellement contrebalancée par la croissance au chapitre des produits structurés et par l'amélioration des marges liées aux produits de réassurance IARD.
- Les éléments exclus du bénéfice fondamental ont représenté un montant positif de 27 M\$, comparativement à un montant positif de 63 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui s'explique par le résultat net des activités de placement moins élevé que prévu découlant de la baisse des taux d'intérêt en 2023, alors qu'ils avaient augmenté pour la période correspondante de 2022, et des répercussions de l'inflation.

DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Le conseil d'administration a approuvé le versement d'un dividende trimestriel de 0,52 \$ par action sur les actions ordinaires de Lifeco payable le 30 juin 2023 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 mai 2023.

De plus, le conseil d'administration a approuvé le versement des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées de Lifeco de la manière suivante :

Actions privilégiées de premier rang	Montant par action
Série G	0,3250 \$
Série H	0,30313 \$
Série I	0,28125 \$
Série L	0,353125 \$
Série M	0,3625 \$
Série N	0,109313 \$
Série P	0,3375 \$
Série Q	0,321875 \$
Série R	0,3000 \$
Série S	0,328125 \$
Série T	0,321875 \$
Série Y	0,28125 \$

Les dividendes dont il est question ci-dessus sont des dividendes admissibles aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

Conférence téléphonique portant sur le premier trimestre

La conférence téléphonique et la webémission audio portant sur le premier trimestre de Lifeco auront lieu le mercredi 10 mai à 8 h (heure de l'Est).

La conférence téléphonique sera prolongée de 30 minutes, pour se terminer à 9 h 30 (heure de l'Est) afin de permettre l'examen des résultats du premier trimestre de 2023 ainsi que des résultats comparatifs de 2022 publiés pour la première fois conformément à l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 9, *Instruments financiers*.

On peut y accéder par le site greatwestlifeco.com/fr/nouvelles-et-evenements/evenements ou par téléphone en composant le :

- 416 915-3239 pour les participants de la région de Toronto;
- 1 800 319-4610 pour les participants du reste de l'Amérique du Nord.

Il sera possible d'écouter la conférence téléphonique en différé jusqu'au 10 juin. Pour ce faire, il suffit de composer le 604 674-8052 ou le 1 855 669-9658 (code d'accès : 9666). Il sera possible de visionner la webémission archivée sur le site greatwestlifeco.com/fr.

Vous trouverez ci-jointes les principales données financières.

GREAT-WEST LIFECO INC.

Great-West Lifeco est une société de portefeuille internationale spécialisée dans les services financiers ayant des participations dans l'assurance vie, l'assurance maladie, les services de retraite et de placement, la gestion d'actifs et la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe sous les marques de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam Investments et de Irish Life. À la fin de 2022, ses compagnies comptaient environ 31 000 employés, 234 500 relations conseillers et des milliers de partenaires de la distribution – tous au service de plus de 38 millions de relations clients dans l'ensemble de ces régions. Les actions de Great-West Lifeco se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole GWO et la compagnie est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Pour en apprendre davantage, consultez greatwestlifeco.com/fr.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Lifeco pour la période close le 31 mars 2023, qui reflètent l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 9, *Instruments financiers*, et qui ont donné lieu au retraitement de certains montants comparatifs, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), sauf indication contraire, et constituent la base des chiffres présentés dans le présent communiqué, sauf indication contraire.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse renferme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », « objectif », « cible », « potentiel », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives, futures ou conditionnelles de ces termes. Les déclarations prospectives peuvent aussi porter, notamment, sur l'exploitation, les activités (y compris la répartition des activités), la situation financière, la performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance et les objectifs financiers à moyen terme), les stratégies ou les perspectives commerciales courantes, les mesures, les cibles et les objectifs liés au climat et à la diversité, la conjoncture mondiale prévue, ainsi que les mesures futures que la compagnie pourrait prendre, y compris les déclarations qu'elle pourrait faire à propos des projections relatives aux coûts, aux avantages, au calendrier des activités d'intégration et au calendrier et à l'étendue des synergies en matière de produits et de charges liés aux acquisitions et aux dessaisissements, notamment en ce qui concerne l'acquisition proposée d'Investment Planning Counsel (IPC) et l'acquisition des affaires de retraite à service complet de Prudential, des activités prévues en matière de gestion du capital et de l'utilisation prévue du capital, de l'estimation des sensibilités au risque relatif à la suffisance du capital, des montants prévus des dividendes, des réductions de coûts et des économies prévues, des dépenses ou des investissements prévus (notamment les investissements dans l'infrastructure technologique et dans les capacités et solutions numériques), du calendrier et de l'achèvement de l'acquisition proposée d'IPC, de l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation sur la stratégie d'affaires et les objectifs de croissance de la compagnie.

Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance, des fonds communs de placement et des solutions de retraite. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Dans tous les cas, l'écart potentiel entre les résultats réels et ceux présentés dans les déclarations prospectives peut dépendre de plusieurs facteurs, faits nouveaux et hypothèses, ce qui comprend, de façon non limitative, les hypothèses relatives aux ventes, aux honoraires, aux ventilations d'actifs, aux déchéances, aux cotisations aux régimes, aux rachats et aux rendements du marché, la capacité d'intégrer les acquisitions de Personal Capital et des activités de services de retraite de MassMutual et de Prudential, la capacité de tirer parti des activités de services de retraite d'Empower, de Personal Capital, de MassMutual et de Prudential et de réaliser les synergies prévues, le comportement des clients (y compris les réactions des clients aux nouveaux produits), la réputation de la compagnie, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes reçues, les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance des régimes et des polices, les cotisations nettes des participants, les ententes de réassurance, les besoins de liquidités, les exigences de capital, les notations, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et de change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux (y compris l'accès continu aux marchés boursiers et aux marchés des titres d'emprunt), la situation financière des secteurs et des émetteurs de titres d'emprunt (particulièrement dans certains secteurs compris dans le portefeuille de placements de la compagnie), la concurrence, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à y apporter des changements, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les paiements requis aux termes de produits de placement, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements de méthodes comptables et l'incidence de l'application de changements de méthodes comptables futurs, les changements de normes actuarielles, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers prestataires de services, la capacité de la compagnie à effectuer des transactions stratégiques et à intégrer les acquisitions, les changements significatifs imprévus à l'égard des installations, des relations avec les clients et les employés et des ententes liées aux créances de la compagnie, le niveau des efficiences administratives et opérationnelles, les changements des organisations de commerce, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.

Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant dans le rapport de gestion annuel de 2022 de la compagnie aux rubriques Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques, ainsi que dans la notice annuelle de la compagnie datée du 8 février 2023, à la rubrique Facteurs de risque. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse www.sedar.com. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Mise en garde à l'égard des mesures financières et des ratios non conformes aux PCGR

Le présent communiqué de presse contient certaines mesures financières non conformes aux PCGR et certains ratios non conformes aux PCGR, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental (perte fondamentale) », « bénéfice fondamental (perte fondamentale) (en dollars américains) » et « actif administré ». Les ratios non conformes aux PCGR sont désignés, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental par action ordinaire » et « rendement des capitaux propres fondamental ». Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux PCGR (les normes IFRS). Toutefois, ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR (les normes IFRS) et ne peuvent être comparés directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent communiqué de presse pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures conformes aux PCGR, ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure et ratio.

Sources et renseignements :

Relations avec les médias :

Liz Kulyk
204 391-8515
media.relations@canadavie.com

Relations avec les investisseurs :

Deirdre Neary
647 328-2134
deirdre.neary@canadavie.com

POINTS SAILLANTS FINANCIERS (non audité)
(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Principales données financières consolidées

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Aux et pour les trimestres clos les		
	31 mars 2023	31 déc. 2022 (retraité)	31 mars 2022 (retraité)
Bénéfice			
Bénéfice fondamental ¹	808 \$	869 \$	712 \$
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	595	452	1 334
Par action ordinaire			
De base :			
Bénéfice fondamental ²	0,87	0,93	0,76
Bénéfice net	0,64	0,48	1,43
Bénéfice net dilué	0,64	0,48	1,43
Dividendes versés	0,52	0,49	0,49
Valeur comptable ³	23,45	23,28	21,65
Rendement des capitaux propres fondamental²	15,8 %	15,7 %	
Rendement des capitaux propres³	13,4 %	17,2 %	
Ratio de distribution fondamental²	60,0 %	52,7 %	64,5 %
Ratio de distribution³	81,3 %	102,1 %	34,3 %
Ratio de levier financier⁴	33 %	33 %	33 %
Ratio cours/bénéfice³	11,7 X	8,9 X	
Ratio cours/valeur comptable³	1,5 X	1,3 X	
Total de l'actif selon les états financiers	691 853 \$	672 206 \$	
Total de l'actif géré¹	1 040 214	1 003 940	
Total de l'actif administré¹	2 596 151	2 468 463	
Total de la marge sur services contractuels	13 043	13 123	
Total des capitaux propres (déduction faite des contrats de réassurance détenus)	29 037 \$	28 795 \$	
Ratio du TSAV consolidé de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie⁵	127 %		
Ratio du TSAV consolidé de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie – pro forma⁶		130 %	127 %

¹ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

² Cette mesure est un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

³ Se reporter à la rubrique Glossaire du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le premier trimestre de 2023 pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition de cette mesure.

⁴ Dans le calcul du ratio de levier financier, le solde après impôt de la MSC pour les produits sans participation est inclus dans le dénominateur, autre que la MSC associée aux garanties liées aux fonds distincts, ce qui reflète le fait que la MSC représente le bénéfice futur et qu'elle est considérée comme étant du capital disponible en vertu du TSAV. Ces ratios sont des estimations basées sur les données disponibles.

⁵ Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) est fondé sur les résultats consolidés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie), la principale filiale en exploitation de Lifeco au Canada. Le ratio du TSAV est calculé conformément à la ligne directrice Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du Bureau du surintendant des institutions financières. Se reporter à la rubrique Gestion et suffisance du capital du rapport de gestion intermédiaire de la compagnie pour le premier trimestre de 2023 pour obtenir de plus amples renseignements.

⁶ Les estimations pro forma du ratio du TSAV consolidé de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie se fondent sur l'application rétrospective de la ligne directrice sur le TSAV pour 2023 aux résultats financiers de 2022, qui ont été retraités afin de refléter l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Les ratios du TSAV pro forma visent uniquement à fournir une estimation du sens et de la magnitude de l'incidence de l'adoption de la ligne directrice sur le TSAV pour 2023 en vertu d'IFRS 17. Se reporter aux mises en garde présentées au début du présent document pour obtenir de plus amples renseignements sur les estimations pro forma.

BÉNÉFICE FONDAMENTAL ET BÉNÉFICE NET

Le bénéfice fondamental et le bénéfice net consolidés de Lifeco comprennent le bénéfice fondamental et le bénéfice net de la Canada Vie (et de ses filiales en exploitation), ainsi que ceux d'Empower et de Putnam, auxquels s'ajoutent les résultats d'exploitation de l'exploitation générale de Lifeco.

Dans le cadre de l'adoption d'IFRS 17, la compagnie a précisé la définition du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale), une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Ce changement était applicable au 1^{er} janvier 2023 et a été apporté aux périodes comparatives non auditées retraitées de 2022. Dans l'ensemble, les principes utilisés par la compagnie pour définir le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) sont demeurés les mêmes. Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) continue de refléter le point de vue de la direction sur la performance sous-jacente de la compagnie et offre une autre mesure pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS.

Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

Bénéfice fondamental¹ et bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires par secteur (non audité)

	Pour les trimestres clos les		
	31 mars 2023	31 déc. 2022 (retraité)	31 mars 2022 (retraité)
Bénéfice fondamental (perte fondamentale)¹			
Exploitation canadienne	278 \$	260 \$	224 \$
Exploitation américaine	200	190	144
Exploitation européenne	178	256	176
Solutions de gestion du capital et des risques	157	181	171
Exploitation générale de Lifeco	(5)	(18)	(3)
Bénéfice fondamental de Lifeco¹	808 \$	869 \$	712 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental			
Profits et pertes liés à l'expérience sur le marché ²	(168) \$	(386) \$	686 \$
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction ²	7	(29)	(18)
Coûts de transaction liés aux acquisitions ³	—	(5)	(7)
Coûts de restructuration et d'intégration	(19)	(32)	(12)
Incidence des modifications des lois fiscales	—	63	—
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions	(33)	(28)	(27)
Éléments exclus du bénéfice fondamental de Lifeco	(213) \$	(417) \$	622 \$
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires			
Exploitation canadienne	233 \$	352 \$	443 \$
Exploitation américaine	151	142	112
Exploitation européenne	40	(25)	544
Solutions de gestion du capital et des risques	184	3	234
Exploitation générale de Lifeco	(13)	(20)	1
Bénéfice net de Lifeco – détenteurs d'actions ordinaires	595 \$	452 \$	1 334 \$

¹ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent document pour obtenir de plus amples renseignements.

² Se reporter à la rubrique Glossaire du présent document pour obtenir de plus amples renseignements sur la composition de cette mesure.

³ Les coûts de transaction ont trait aux acquisitions effectuées au sein de l'exploitation américaine (les affaires de retraite à service complet de Prudential, Personal Capital et les activités de services de retraite de MassMutual) ainsi qu'aux acquisitions effectuées au sein de l'exploitation européenne.

MESURES FINANCIÈRES ET RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Mesures financières non conformes aux PCGR

La compagnie utilise plusieurs mesures non conformes aux PCGR pour évaluer sa performance globale et chacune de ses unités d'exploitation. Une mesure financière est considérée comme une mesure non conforme aux PCGR aux fins des lois canadiennes sur les valeurs mobilières si elle est présentée autrement que conformément aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) utilisés aux fins de la préparation des états financiers consolidés de la compagnie. Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés conformément aux normes IFRS publiées par l'IASB. Les mesures financières non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs peuvent se servir de ces mesures financières pour mieux comprendre comment la direction perçoit le rendement sous-jacent des activités de la compagnie.

Bénéfice fondamental (perte fondamentale)

Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) reflète le point de vue de la direction sur la performance sous-jacente de la compagnie et offre une autre mesure pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS.

Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) exclut les éléments suivants du bénéfice net présenté selon les normes IFRS :

- Les incidences liées aux marchés, lorsque les rendements réels des marchés au cours de la période considérée diffèrent des rendements prévus à long terme sur les actifs et les passifs;
- La révision des hypothèses actuarielles et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs;
- Les coûts de transaction liés aux acquisitions;
- Les coûts de restructuration et d'intégration;
- Les règlements juridiques significatifs, les charges pour perte de valeur significatives liées au goodwill et aux immobilisations incorporelles, les incidences des pertes de valeur liées aux modifications des taux d'imposition et autres éléments fiscaux, et les profits nets, pertes nettes ou coûts nets liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise;
- Les autres éléments qui, lorsqu'ils sont déduits, aident à expliquer la performance sous-jacente de la compagnie.

La définition du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale) a été précisée (en 2023 et a été appliquée aux résultats comparatifs de 2022) pour exclure également les incidences suivantes, qui sont incluses dans le bénéfice net présenté selon les normes IFRS afin de mieux représenter le rendement sous-jacent des activités de la compagnie, ainsi que pour améliorer la cohérence et la comparabilité à l'égard des sociétés concurrentes du secteur des services financiers :

- Les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- L'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs et des passifs excédents;
- L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions.

Lifeco

	Pour les trimestres clos les		
	31 mars 2023	31 déc. 2022 (retraité)	31 mars 2022 (retraité)
Bénéfice fondamental	808 \$	869 \$	712 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental de Lifeco			
Profits et pertes liés à l'expérience sur le marché (avant impôt)	(209) \$	(393) \$	864 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	41	7	(178)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	9	(46)	(19)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(2)	17	1
Coûts de transaction liés aux acquisitions (avant impôt)	—	(5)	(8)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	—	1
Coûts de restructuration et d'intégration (avant impôt)	(26)	(43)	(17)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	7	11	5
Incidence des modifications des lois fiscales (avant impôt)	—	—	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	63	—
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(45)	(37)	(35)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	12	9	8
Total avant impôt des éléments exclus du bénéfice fondamental	(271) \$	(524) \$	785 \$
Incidence sur l'impôt sur le résultat des éléments exclus du bénéfice fondamental	58	107	(163)
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	595 \$	452 \$	1 334 \$

Exploitation canadienne

	Pour les trimestres clos les		
	31 mars 2023	31 déc. 2022 (retraité)	31 mars 2022 (retraité)
Bénéfice fondamental	278 \$	260 \$	224 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental			
Profits et pertes liés à l'expérience sur le marché (avant impôt)	(60) \$	78 \$	298 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	17	(17)	(72)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	3	(37)	(3)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(1)	10	1
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(6)	(7)	(6)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	2	2	1
Incidence des modifications des lois fiscales (avant impôt)	—	—	—
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	63	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	233 \$	352 \$	443 \$

Exploitation américaine

	Pour les trimestres clos les		
	31 mars 2023	31 déc. 2022 (retraité)	31 mars 2022 (retraité)
Bénéfice fondamental	200 \$	190 \$	144 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental			
Profits et pertes liés à l'expérience sur le marché (avant impôt)	(5) \$	— \$	1 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	—	(1)
Coûts de restructuration et d'intégration (avant impôt)	(26)	(43)	(17)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	7	11	5
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(34)	(22)	(25)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	9	6	6
Coûts de transaction liés aux acquisitions (avant impôt)	—	—	(2)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	—	1
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	151 \$	142 \$	112 \$

Exploitation européenne

	Pour les trimestres clos les		
	31 mars 2023	31 déc. 2022 (retraité)	31 mars 2022 (retraité)
Bénéfice fondamental	178 \$	256 \$	176 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental			
Profits et pertes liés à l'expérience sur le marché (avant impôt)	(155) \$	(268) \$	463 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	16	6	(75)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	6	(14)	(11)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(1)	7	—
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(5)	(8)	(4)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	1	1	1
Coûts de transaction liés aux acquisitions (avant impôt)	—	(5)	(6)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	—	—
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	40 \$	(25) \$	544 \$

Solutions de gestion du capital et des risques

	Pour les trimestres clos les		
	31 mars 2023	31 déc. 2022 (retraité)	31 mars 2022 (retraité)
Bénéfice fondamental	157 \$	181 \$	171 \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental			
Profits et pertes liés à l'expérience sur le marché (avant impôt)	22 \$	(201) \$	97 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	5	18	(29)
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	—	5	(5)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	—	—	—
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	184 \$	3 \$	234 \$

Exploitation générale de Lifeco

	Pour les trimestres clos les		
	31 mars 2023	31 déc. 2022 (retraité)	31 mars 2022 (retraité)
Bénéfice fondamental (perte fondamentale)	(5) \$	(18) \$	(3) \$
Éléments exclus du bénéfice fondamental (de la perte fondamentale)			
Profits et pertes liés à l'expérience sur le marché (avant impôt)	(11) \$	(2) \$	5 \$
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	3	—	(1)
Bénéfice net (perte nette) – détenteurs d'actions ordinaires	(13) \$	(20) \$	1 \$

Actif géré et actif administré

L'actif géré et l'actif administré sont des mesures non conformes aux PCGR qui constituent des indicateurs de la taille et du volume de l'ensemble des activités de la compagnie. Les services administratifs représentent un secteur important des activités générales de la compagnie et doivent être pris en compte lorsque les volumes, les tailles et les tendances sont comparés.

Le total de l'actif administré inclut le total de l'actif selon les états financiers, l'actif des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels et les autres actifs administrés.

Lifeco

	31 mars 2023	31 déc. 2022 (retraité)
Total de l'actif selon les états financiers	691 853 \$	672 206 \$
Autres actifs gérés	348 361	331 734
Total de l'actif géré	1 040 214 \$	1 003 940 \$
Autres actifs administrés	1 555 937	1 464 523
Total de l'actif administré	2 596 151 \$	2 468 463 \$

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière exprimée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou selon une représentation similaire qui n'est pas présentée dans les états financiers de la compagnie et qui contient une ou plusieurs mesures financières non conformes aux PCGR comme composantes. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs.

Tous les ratios non conformes aux PCGR présentés par la compagnie utilisent le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) à titre de composante non conforme aux PCGR. Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) reflète le point de vue de la direction sur la performance sous-jacente de la compagnie et offre une autre mesure pour comprendre la performance sous-jacente des activités par rapport au bénéfice net selon les normes IFRS.

- **Ratio de distribution fondamental** – Les dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires sont divisés par le bénéfice fondamental (la perte fondamentale).
- **Bénéfice fondamental par action** – Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) pour la période est divisé par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation pour la période.
- **Rendement des capitaux propres fondamental** – Le bénéfice fondamental (la perte fondamentale) des quatre derniers trimestres est divisé par les capitaux propres moyens attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires pour les quatre derniers trimestres. Cette mesure est un indicateur de la rentabilité des unités d'exploitation.